



DEMANDE DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE HABITATION.

Souscription par courrier à renvoyer à : Vittavi - Bât B - 16 bis rue Jean Chatel - 97400 Saint Denis.
Demande d'adhésion réservée aux étudiants. JOINDRE IMPÉRATIVEMENT UN JUSTIFICATIF DE VOTRE QUALITÉ
D'ÉTUDIANT ET LE CHÈQUE DE RÈGLEMENT À L'ORDRE D'AXA.



L'adhérent déclare sa qualité d'étudiant au jour de la prise d'effet des garanties. Toute fausse déclaration peut diminuer le montant des garanties, voire empêcher leurs mises en jeu. Pour une prise de garantie immédiate, veuillez vous rendre sur www.vittavi.fr ou dans un accueil de la Mutuelle. Tarifs valables du 01/06/2018 au 31/05/2019

Je soussigné(e),

Nom et prénom de l'adhérent * : _____

Adresse du logement à assurer * : _____

Date de naissance * : ____ / ____ / ____ Téléphone : _____

Adresse Email (1) : _____

Date d'effet souhaitée : ____ / ____ / 201__ (obligatoirement postérieure à la date de réception du règlement)

Noms et prénoms des co-occupants (s'il y a lieu) : _____

demande à souscrire auprès d'AXA France IARD pour l'option ci-dessous cochée et règle la somme de _____ € par chèque à l'ordre d'Axa.

* Champs obligatoires, à défaut Vittavi sera dans l'impossibilité de traiter votre demande.

(1) J'accepte de recevoir des offres de Vittavi : Oui / Non (rayer la mention inutile)

Option	Type de logement	Prime TTC Annuelle	Capitaux vol	Capitaux mobiliers	Cocher l'option souhaitée
Option MRH Dom-Tom 01	Chambre / studio en cité Universitaire (CROUS)	50 €	0 €	6 000 €	
Option MRH Dom-Tom 02	Chambre / studio en cité Universitaire (CROUS)	57 €	6 000 €	6 000 €	
Option MRH Dom-Tom 03	Studio / T1	62 €	0 €	6 000 €	
Option MRH Dom-Tom 04	Studio / T1	73 €	6 000 €	6 000 €	
Option MRH Dom-Tom 05	T2	83 €	0 €	6 000 €	
Option MRH Dom-Tom 06	T2	97 €	6 000 €	6 000 €	
Option MRH Dom-Tom 07	T3	90 €	0 €	6 000 €	
Option MRH Dom-Tom 08	T3	109 €	6 000 €	6 000 €	
Option MRH Dom-Tom 09	T4	108 €	0 €	10 000 €	
Option MRH Dom-Tom 10	T4	135 €	10 000 €	10 000 €	

Conditions de garanties : le logement assuré doit être à usage exclusif d'habitation principale, en bon état d'entretien, muni de moyens de fermeture suffisants (volets ou barreaux aux fenêtres accessibles, et portes d'accès munies au moins d'une serrure), construit, pour plus de 75% de la surface des murs et couverte pour plus de 75% de la surface du toit, avec un ou plusieurs des matériaux suivants : pierres, béton, agglomérés, briques, tôles de zinc ou d'aluminium, bac-acier, tuiles, ardoises, fibrociment, verre, ou tous autres matériaux non combustibles. L'adhérent déclare avoir reçu un exemplaire des CG AXA ref Z150101-0114 (téléchargeables depuis vittavi.fr) et n'avoir renoncé à aucun recours contre tout responsable ou garant. Période d'inhabitation : maximum 90 jours par an (somme de toutes les périodes d'inoccupation des locaux supérieures à 3 jours). Pièces principales : les pièces d'habitation de plus de 6 m² et de moins de 40 m², autres que les cuisines, entrées, sanitaires, salles de bains et couloirs. Les pièces de plus de 40 m² sont comptées pour autant de pièces qu'il existe de tranches ou de fractions de tranches de 40 m². Exemple : 1 pièce de 50 m² = 2 pièces. Mezzanines : leur surface sera additionnée à celle de la pièce dans laquelle elles se trouvent. Le logement assuré ne doit pas être situé dans un bâtiment ou une maison en bord de mer ou de ravine. Les conditions particulières définitives du contrat souscrit seront adressées par Axa à l'assuré. En cas de non réception, veuillez vous rapprocher de l'agence Axa la plus proche.

ÉVÉNEMENTS GARANTIS		L'ADHÉRENT Signature précédée de la mention «lu et approuvé»
INCENDIE ET ÉVÉNEMENTS ASSIMILÉS	OUI	
TOC (Tempête/Ouragan/Cyclone)	OUI (dans la limite de 3 000 €)	
DÉGÂTS DES EAUX	OUI	
BRIS DE GLACES	OUI	
VOL ET VANDALISME	OUI (uniquement pour les options 02, 04, 06, 08 et 10) : limité à l'effraction, la ruse ou l'agression	
CATASTROPHES NATURELLES	OUI	
ATTENTATS ET ACTES DE TERRORISME	OUI	
SÉJOUR VOYAGE	OUI	
FRAIS SUPPLÉMENTAIRES	OUI (5%)	
RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE	OUI	
DÉFENSE ET RECOURS	OUI	
ASSISTANCE AUX PERSONNES	OUI	
FRANCHISES	Franchise effets du vent : 10% (mini 0,75 indice)	
	Franchise générale 0,17 indice	
	Franchise Cat Nat = franchise légale	

Ceci constitue une demande d'adhésion. Le contrat prendra effet au plus tôt, sous réserve d'acceptation, le jour de la réception par Vittavi de ce document accompagné du paiement (sauf en cas de demande de prise d'effet postérieure).



Contrat souscrit auprès de AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex. Coordonnées de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : 61, rue Taïbout - 75009 Paris. Courtier : S2C - Sud Courtage et Conseil - 432, Bd Michelet 13009 Marseille - SARL au capital de 7 622,45 € - RCS Marseille B 395 214 646 00022 - Code APE 672 Z - N° ORIAS : 07 030 727. La société S2C communiquera au prospect ou au client qui le demande la liste des sociétés d'assurances avec lesquelles elle travaille (art. L 5201-II-b du Code des Assurances). Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM) : 61, rue Taïbout - 75436 Paris cedex 09. Recours et réclamations : S2C Service CTX - 432, Bd Michelet - 13009 Marseille





DEMANDE DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE HABITATION.
Souscription par courrier à renvoyer à : Vittavi - Bât B - 16 bis rue Jean Chatel - 97400 Saint Denis.
Demande d'adhésion réservée aux étudiants. JOINDRE IMPÉRATIVEMENT UN JUSTIFICATIF DE VOTRE QUALITÉ
D'ÉTUDIANT ET LE CHÈQUE DE RÈGLEMENT À L'ORDRE D'AXA.



FICHE CONSEIL

INFORMATION PREALABLE A LA SOUSCRIPTION DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE HABITATION

La société S2C, qui n'est liée à aucun canal de distribution exclusif, vous propose le produit d'assurance mentionné ci-dessus en fonction de votre situation. Le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles S2C travaille est disponible sur simple demande. S2C n'est ni détenue, ni actionnaire d'une compagnie d'assurance.

Dans le bulletin d'adhésion se trouvant au verso de ce document, le prospect renseigne les éléments préalables à la souscription de ce contrat correspondant à sa situation personnelle.

Le prospect est totalement informé dans la mesure où il a accès, préalablement à la souscription :

- aux conditions générales AXA ref Z150101-0114 et 190201-012014
- au tableau des garanties
- aux conditions de garantie
- à la notice d'information

Ces documents sont aussi accessibles sur internet sur la page: <http://souscription.sud-courtage.fr/mrhEtudiante/vittavi-lareunion/>

En souscrivant, le prospect :

- reconnaît que le contrat proposé correspond parfaitement à ses objectifs, besoins et exigences,
- déclare que les déclarations ou réponses qui ont servi de base à l'établissement du contrat sont sincères, exactes et en adéquation avec ses attentes,
- certifie être informé que les garanties du contrat proposé sont assorties de plafonds d'indemnisation et de franchises, précisées dans les dispositions générales et particulières.

Si le contrat répond mal à une ou plusieurs attente(s) du prospect, celui-ci est invité à ne pas souscrire et à nous contacter.

En cas de modifications des éléments qui ont servi de base à l'établissement du contrat ou de modifications des besoins de l'assuré, celui-ci est invité à contacter Axa.

Au regard de l'ensemble des éléments que vous nous avez déclarés, nous pouvons vous proposer le contrat susvisé.

Déclaration de l'assuré :

Je soussigné (e) _____ déclare que :

- le contrat proposé correspond parfaitement à mes objectifs, besoins et exigences,
- les déclarations ou réponses qui ont servi de base à l'établissement du contrat sont sincères, exactes et en adéquation avec mes attentes,
- certifie être informé que les garanties du contrat proposé sont assorties de plafonds d'indemnisation et de franchises, précisées dans les dispositions générales et particulières,
- accepte le devis dans les conditions tarifaires exposées au verso.

SIGNATURE :



Contrat souscrit auprès d' AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex. Coordonnées de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : 61, rue Taitbout - 75009 Paris. Courtier : S2C - Sud Courtage et Conseil - 432, Bd Michelet 13009 Marseille - SARL au capital de 7 622,45 € - RCS Marseille B 395 214 646 00022 - Code APE 672 Z - N° ORIAS : 07 030 727. La société S2C communiquera au prospect ou au client qui le demande la liste des sociétés d'assurances avec lesquelles elle travaille (art. L 5201-II-b du Code des Assurances). Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM) : 61, rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09. Recours et réclamations : S2C Service CTX - 432, Bd Michelet - 13009 Marseille

